

2015

Version V1-22/12/2015



[RAPPORT SUR LA SITUATION DU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE]

En application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour
l'environnement (dite loi Grenelle II) - article 255



INTRODUCTION

Répondre aux besoins des citoyens sans compromettre ceux des générations futures, c'est l'enjeu du développement durable auquel doit répondre aujourd'hui l'action publique. À l'échelle de leur territoire, les collectivités locales sont les premières interpellées sur cette question tant leur sphère d'intervention est large. En 2015, le Département poursuit et renforce ses engagements sur cet enjeu.



En effet, le 18 juin 2015 a été lancé un grand débat associant tous les élus départementaux (majorité et opposition), les habitants et toutes les forces vives du département (acteurs économiques sociaux, culturels, les intellectuels et les universitaires) : les États Généraux de Provence.

Cette démarche participative s'articule autour de 4 thèmes, reflète des 3 piliers du développement durable (économie, social, environnement) :

- l'attractivité économique et le rayonnement (économie) ;
- l'exigence sociale (social) ;
- l'équilibre et la préservation des territoires (territoire) ;
- la jeunesse (jeunesse).

Chacun a pu s'exprimer au travers du forum spécifiquement dédié sur le site du Conseil Départemental, de contributions écrites, et de réunions mensuelles qui ont eu lieu de septembre à décembre 2015.



Conjointement et pour promouvoir le développement durable dans ses politiques publiques le Département s'appuie sur un outil : l'Agenda 21. Compte tenu du contexte réglementaire, le Département n'a pas initié cette démarche comme une nouvelle politique, mais bel et bien comme un outil méthodologique assurant une évolution de la manière de penser et d'agir et assurant la cohérence territoriale nécessaire à l'efficacité des politiques publiques. L'acquisition d'une culture commune constitue une dynamique indispensable pour mettre en œuvre ce projet territorial de développement durable. Le projet a été conduit pour s'inscrire dans la durée, au cœur de l'activité de la collectivité, tout en s'adaptant aux évolutions territoriales en cours. C'est un outil méthodologique qui permet d'anticiper les évolutions sociétales, d'améliorer le cadre de vie des habitants mais aussi de mettre en cohérence les différentes politiques menées par le Département.

Puisque éminemment transversale, ce qui en fait à la fois son intérêt et sa complexité, cette démarche nécessite :

- d'impliquer les agents,
- de créer une culture commune,
- de bousculer les habitudes,
- et de créer des connexions entre les politiques publiques.

Compte tenu de ses compétences dans le champ des solidarités, l'axe social de l'Agenda 21 du Département a vocation à être plus développé que dans d'autres collectivités. Il s'élabore également en ajustant nos pratiques professionnelles au regard des grands principes d'action : pilotage, transversalité, évaluation, amélioration, concertation.

En 2015, en cohérence avec ces principes d'action, la composition du Comité Stratégique (COSTRAT) de l'Agenda 21 a été élargie à d'autres élus départementaux (majorité et opposition).

Afin de passer d'un Agenda 21 interne à un Agenda 21 de territoire, les nouvelles orientations visent à voir la démarche de la collectivité s'ouvrir plus largement aux partenaires du Département, par exemple en menant une réflexion sur la création d'un réseau « territorial » des collectivités et organismes engagés dans ce type de démarche.

RAPPEL DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

La promotion du développement durable dans les politiques publiques est inscrite dans la charte de l'environnement adoptée dans le cadre de la Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 (JO du 2 mars 2005) qui précise dans son article 6 "Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social."

L'article L3311-2 (modifié par LOI n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 1 (V)) précise que « **Préalablement aux débats sur le projet de budget, le président du conseil départemental présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation** ». Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret.

Plus largement, cette prescription s'applique à toute collectivité territoriale ou EPCI de plus de 50 000 habitants. Selon le décret n° 2011-687, ce rapport comporte à la fois :

- ✂ le bilan des politiques publiques, orientations et programmes que la collectivité met en œuvre sur le territoire.
- ✂ le bilan des actions conduites au titre de la gestion de son patrimoine, de son fonctionnement et de ses activités internes.

Ces bilans sont effectués au regard des thématiques mentionnées à l'article L. 110-1 du code de l'environnement : « *L'objectif de développement durable (...) répond, de façon concomitante et cohérente, à cinq finalités* :

- ✓ *La lutte contre le changement climatique*
- ✓ *La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources*
- ✓ *La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations*
- ✓ *L'épanouissement de tous les êtres humains*
- ✓ *Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables* »

Ils comportent en outre une « *analyse des modes d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions et politiques publiques* » menées par la collectivité. Il s'agit là des éléments de méthode relatifs à :

- ✓ *la gouvernance et à la démarche d'amélioration continue, déterminants dans toute démarche de développement durable :*
- ✓ *la participation des acteurs ;*
- ✓ *l'organisation du pilotage ;*
- ✓ *la transversalité de l'approche ;*
- ✓ *le dispositif d'évaluation partagé, au service d'une stratégie d'amélioration continue* ».

La circulaire du 3 août 2011 éclaire également l'esprit et la finalité du rapport annuel de développement durable : « *Il s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux* »

En prévoyant une présentation du rapport préalable aux débats sur le projet de budget, attestée par une délibération spécifique, le législateur vise à articuler logiquement ce bilan, qui traverse l'ensemble des actions de la collectivité, avec les orientations stratégiques et voies de progrès qu'il induit, et qui sont appelées à s'inscrire dans les propositions budgétaires pour l'année suivante.

SOMMAIRE

A LA STRATÉGIE ET LES ACTIONS 2015 DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	5
A.1 LES LEVIERS D’ACTION 2015 DU DEPARTEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE	5
A.2 LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES PROGRAMMES QUI REPONDENT AUX FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	6
A.2.1 TERRITOIRE RESPONSABLE : LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET POUR LA PROTECTION DE L’ATMOSPHERE.....	7
A.2.2 TERRITOIRE SOLIDAIRE : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS	9
A.2.3 TERRITOIRE PRESERVE : PRESERVER LA BIODIVERSITE, PROTEGER LE MILIEUX ET LES RESSOURCES	12
A.2.4 TERRITOIRE PARTAGE : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS	15
A.2.5 TERRITOIRE DURABLE : PRODUIRE ET CONSOMMER DURABLE	18
A.2.6 COLLECTIVITE EXEMPLAIRE : LES ACTIONS INTERNES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	21
B. LA DYNAMIQUE D’INTEGRATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	24
B.1 LES MODALITES DE PILOTAGE ET DE GOUVERNANCE INTERNE.....	24
B.2. L’ANIMATION DU DISPOSITIF	25
B.3 LA DYNAMIQUE D’AMELIORATION CONTINUE.....	26
B.4 LA PARTICIPATION DE LA SOCIETE CIVILE : LES ETATS GENERAUX DE PROVENCE.....	27
C L’ELABORATION D’UN PROJET DE TABLEAU DE BORD D’INDICATEURS TERRITORIAUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE	28
D. L’OPPORTUNITE DE METTRE EN ŒUVRE UN RESEAU DEPARTEMENTAL	30

Nota Bene : Ce document n’est pas un « rapport d’activité » : les politiques publiques ne sont pas présentées de manière exhaustive, mais leur contribution au développement durable est mise en avant. Ce rapport a vocation à être annuel.

A LA STRATÉGIE ET LES ACTIONS 2015 DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A.1 LES LEVIERS D'ACTION 2015 DU DEPARTEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

En 2015, dans le cadre de l'Agenda 21, le Département a pu mobiliser plusieurs leviers d'intervention liés étroitement à l'exercice de ses compétences. Préalablement à leur mise en exergue, il convient de rappeler succinctement les domaines d'interventions Département.

Dans le cadre de ses prérogatives obligatoires, il intervient dans :

- **L'Action sociale** : insertion sociale et professionnelle, enfance, personnes en situation de handicap, personnes âgées et la gestion des prestations légales d'aide sociale (RSA par exemple).
- **L'Aménagement** : équipement rural, ports maritimes de pêche, transports routiers non urbains des personnes, routes départementales.
- **L'Environnement** : espaces naturels sensibles, Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- **L'Education** : construction, entretien et équipement des collèges et gestion des agents techniques.

Le Département des Bouches-du-Rhône s'est également saisi de manière volontariste de plusieurs thématiques :

- La jeunesse
- La culture
- La politique de la ville et le développement du logement
- Le développement de l'agriculture
- Le développement économique et partenariat sur les grands projets d'aménagement
- Les relations internationales
- La santé
- Les aides aux communes
- Le tourisme
- Le soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur
- La protection de l'environnement
- L'accès au sport et le développement de la vie associative

Si le Département des Bouches-du-Rhône intervient aujourd'hui dans les champs de compétence cités précédemment, celles-ci sont susceptibles d'évoluer dès 2016 compte tenu des réformes territoriales en cours.

Pour la plupart des thématiques, qu'elles soient obligatoires ou volontaristes, la collectivité n'intervient pas seule sur les questions de développement durable. En effet, elle met en œuvre ses politiques publiques en lien avec des partenaires, notamment publics, parapublics ou associatifs.

Le Département dispose de moyens importants d'action par le biais des marchés publics et des Délégations de Services Publics par exemple via l'utilisation de certaines dispositions du Code des Marchés Publics (articles, 14, 30, 53,...). Celles-ci ont déjà fait l'objet d'expérimentations.

A.2 LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES PROGRAMMES QUI REPONDENT AUX FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Depuis 2004, le Département des Bouches-du-Rhône a engagé de nombreuses actions transversales, en cohérence avec les domaines de compétences du département.

On peut citer par exemple :

- 2004 : Démarche Qualité Accueil
- 2005 : Observatoire du Droit des Femmes et de l'égalité des chances
- 2006 et 2010 et 2014 (en cours) : Programme Départemental d'Insertion
- 2009 : Schéma Départemental en faveur des Personnes Agées
- 2009 : Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées
- 2010 : Plan Départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées
- 2010 : Schéma Départemental en faveur de l'enfance et de la famille
- 2010 : 13 en partage
- 2010 : 13éco
- 2010 : Plan de Déplacement de l'Administration
- 2011 : Schéma directeur routier "pour une route durable"
- 2012 : Propositions pour un aménagement durable du territoire des Bouches-du-Rhône
- 2013 : Plan Climat Energie Territorial
- 2014 : Révision du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (2001)
- 2014 : Élaboration du Schéma Département des Espaces Naturels Sensibles

C'est au regard des composantes du développement durable que le Département conduit désormais son intervention sur le territoire. Cette démarche sous l'intitulé "Agenda 21" vient changer les pratiques sur le terrain pour un meilleur service public. La démarche Agenda 21 du territoire des Bouches-du-Rhône a retenu une cinquantaine d'actions sans compter celles intégrées dans le Plan Energie Climat territorial (délibération du 20 décembre 2013). Au cours du premier semestre 2014 toutes ces actions ont fait l'objet d'auto-évaluation visant à identifier des propositions d'amélioration, présentée le 16 avril 2015 en séance publique. Fin 2015, les pilotes des 101 actions retenues ont assuré une mise à jour en profondeur de leurs feuilles de route.

Modalités d'élaboration du rapport 2015

Le présent rapport 2015 se trouve essentiellement constitué du bilan annuel d'avancement de mise en œuvre du plan d'action de l'Agenda 21, lequel demeure le cœur de notre action en matière de développement durable.

Pour chaque finalité, un tableau recense les actions, les difficultés éventuellement rencontrées et mentionne si des pistes d'amélioration ont été identifiées pour les années à venir.

L'encart ci-dessous précise les modalités de lecture des tableaux présentés pour chaque finalité :

LEGENDE :

- DGS : Direction Générale des Services
- DGA AG : Direction Générale adjointe de l'Administration Générale
- DGAS : Direction Générale Adjointe à la Solidarité
- DGACV : Direction Générale Adjointe au Cadre de Vie
- DGAED : Direction Générale Adjointe à l'Economie et au Développement
- DGACEEP : Direction Générale Adjointe à la Construction, à l'Education, à l'Environnement et au Patrimoine

☺	La mise en œuvre s'effectue sans difficulté majeure
☹	L'action avance, mais des questions ou difficultés sont à lever
⊖	L'action est en suspend : la question se pose de son abandon ou de sa relance

A.2.1 TERRITOIRE RESPONSABLE : LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET POUR LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

CONTEXTE

Le réchauffement climatique constaté ces dernières années fait craindre des dérèglements climatiques et de graves conséquences sociales et environnementales.

La France s'est fixée comme objectif de contenir en dessous de 2°C le réchauffement en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre et donc de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Cet enjeu se recoupe avec celui de la protection de l'atmosphère en réduisant dans le même temps les émissions de polluants. Dans le cadre de la démarche « penser global, agir local » initiée lors du Sommet de la Terre de Rio de 1992, le Département des Bouches-du-Rhône a décidé d'agir en ce sens en adoptant le 15 février 2013 son Plan Climat Energie Territorial [PCET].

La 21^{ème} Conférence des Parties (COP 21 - Bourget du 30 novembre au 12 décembre 2015) s'était fixée comme objectif l'adoption d'un accord universel légalement contraignant pour limiter à 2°C le réchauffement du globe contre 4° pour la trajectoire actuelle. Le 2 décembre 2015, la Présidente du Conseil Départemental a d'ailleurs participé au Bureau de l'Assemblée des Départements de France évoquant la thématique de la contribution des Départements à la COP 21.

En effet, si les grands Etats de ce monde n'engagent pas une reconversion énergétique, d'ici la fin du siècle, une hausse globale de la température, de l'ordre de 5°, est à prévoir entraînant une élévation du niveau des mers de près d'un mètre. Et la Provence n'échappera pas à ce phénomène.

Engagements de la collectivité

- Mise en œuvre d'un Plan Climat Energie Territorial,
- Développement de la performance énergétique du bâti et de la sobriété
- Développement des énergies renouvelables dans le département,
- Limitation de la pollution atmosphérique et amélioration de la qualité de l'air,
- Optimisation des déplacements des agents de la collectivité
- Diminution de la part modale de l'automobile et développement de l'attractivité des modes de transports.



Mer semi-fermée, zone de transition entre climats continental et désertique, la Méditerranée se réchauffe, près de 1° au cours des 50 dernières années.

QUELQUES CHIFFRES CLES

Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique du département (2012)	<5%
Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) à l'échelle du département (2012)	9 300 kTeqC/an
Émissions de GES liées aux pratiques du Département (2011)	13 kTeqC/an
Part modale de l'automobile pour les déplacements des bucco-rhodaniens (2010-2011)	57%
Part des déplacements domicile-travail en transport en commun (2011)	13,9%
Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique du Département (énergie finale) (2011)	0,13%
Consommation énergétique sur le domaine public et liée au patrimoine du Département (énergie finale) (2011)	123 526 106 kWh
Évolution annuelle du nombre d'accidentés graves de la route entre 2006-2007 et 2010-2011	-17,21%
Population exposée au bruit (LN>=62 dB(A)) en 2010	113 037 hab.
Nombre de jours par an où l'indice ATMO de la qualité de l'air est supérieur ou égal à 6 (Marseille - Aix-> période 2009-2011)	63 - 85 jours
Vulnérabilité énergétique des ménages en 2008 (taux d'effort au sens large (déplacement ou logement))	10,3%
Élévation des températures moyennes en 2050 dans les Bouches-du-Rhône (2012)	+2,2°C (1,4°C - 2,6°C)

Sources: Référentiel d'indicateurs territoriaux de développement durable (Commissariat général au développement durable (CGDD) et la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar)) et Département des Bouches-du-Rhône

Territoire Responsable

« Zoom sur » : L'élaboration d'un schéma départemental des énergies renouvelables

La Provence est une terre de providence pour le recours aux énergies renouvelables, notamment l'éolien et le solaire. Pourtant, leur potentiel reste sous exploité. D'autant que notre territoire présente une grande dépendance énergétique. Le Schéma départemental des énergies renouvelables en cours d'élaboration montre que les Bouches-du-Rhône ne produisent que 6,4 % de leur consommation énergétique, majoritairement à partir des centrales thermiques. Les énergies renouvelables ne représentent que 32 % de la production. Sans oublier que si les énergies renouvelables sont un moyen de limiter le recours aux énergies fossiles, elles sont aussi un formidable levier de croissance pour un territoire.



Etat d'avancement des actions retenues dans l'Agenda 21 du Département :

Libellé de l'action	Direction Générale Adjointe pilote	Direction pilote	Avancement 2015	Réf.
Dispositif de suivi et d'évaluation du Plan Climat Energie Territorial (fiche 57 PCET)	DGACEEP	DEN	☺	N°57
Réalisation d'une étude sur les potentialités de création d'une filière bois à l'échelle des Bouches-du-Rhône (fiche 18 PCET)	DGACEEP	DEN	☺	N°18
Soutien apporté aux Espaces Info Énergie (EIE) pour leur mission de conseil et accompagnement des particuliers dans la maîtrise de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables (fiche 56 PCET)	DGACEEP	DEN	☺	N°56
Soutien apporté à l'association AIR PACA, Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) (fiche 15 PCET)	DGACEEP	DEN	☺	N°15
Etablissement d'un schéma directeur vélo pour le réseau routier (fiche 50 PCET)	DGAED	DR	☺	N°50
Amélioration du réseau et de l'offre de transports en commun du Département.	DGAED	DTP	☺	N°59
Soutien auprès de l'Etat pour la mise en place de voies réservées aux TC sur autoroutes urbaines	DGAED	DTP	☺	N°60
Soutien aux autorités organisatrices de transport pour le développement de l'offre de transports en commun (fiche 51 PCET)	DGAED	DTP	☺	N°51

Légende : ☺ La mise en œuvre s'effectue sans difficulté majeure - ☺ L'action avance, mais des questions ou difficultés sont à lever - ☺ L'action est en suspens : la question se pose de son abandon ou de sa relance

A.2.2 TERRITOIRE SOLIDAIRE : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

CONTEXTE :

Malgré son potentiel économique, le département ne parvient pas à créer suffisamment d'emplois pour satisfaire la demande locale. Pourtant, entre 2006 et 2011, l'emploi a progressé de 4%, principalement dans les services (+10%) et dans la construction (+11%). Parallèlement, le taux d'emploi départemental est passé de 57,3% à 58,9% et la présence des cadres et des femmes s'est renforcée sur le marché du travail. Le taux de chômage a augmenté, passant de 10,7% à 11,8%. Ce sont les zones d'emploi d'Aix et de Salon qui sont les plus dynamiques.

Mais cette création d'emplois trouve des limites, liées notamment à des spécificités sectorielles (l'agriculture perd des emplois et l'industrie stagne), et territoriales (la création d'emplois reste inférieure à la moyenne régionale dans les zones d'emploi Étang de Berre, Châteaurenard, Fos-sur-Mer, Marseille-Aubagne et surtout Arles).

Par ailleurs, le département ne parvient pas à rattraper son retard en matière d'emplois métropolitains très qualifiés. Confronté à un chômage structurel, le département des Bouches-du-Rhône figure parmi les dix départements les plus touchés par le chômage. Le retour à l'emploi est plus difficile dans le département que dans le reste de la région.

Le département des Bouches-du-Rhône, très urbain puisque 98,7% de la population vit sous l'influence de la ville, se caractérise par un taux de pauvreté particulièrement important (17,7% pour un taux moyen national de 14,3%) et l'intensité de la pauvreté y est particulièrement forte puisque le département se classe au 92^{ème} rang en France métropolitaine. Les inégalités de revenus sont très présentes et dépassent largement celles observées aussi bien en province qu'en France métropolitaine. Marseille, qui concentre près de la moitié de la population du département, connaît un taux de chômage très important et est particulièrement touchée par la pauvreté des ménages avec un taux de « faibles revenus » de la CAF estimé à plus de 30%.

Enfin il convient de souligner les grandes disparités qui caractérisent les arrondissements de Marseille. Avec la décentralisation, la loi a chargé le Département de la gestion de nombreux dispositifs (RSA, APA, PCH...), ainsi que de la mise en œuvre de trois services médico-sociaux départementaux :

- le service social départemental,
- le service de la protection de l'enfance,
- le service de la protection maternelle et infantile

À ces services, prévus par le code de l'action sociale et des familles, s'ajoutent des services de prévention et de dépistage en santé publique (couverture vaccinale, maladies infectieuses, sida, tuberculose, planification familiale).

Les lois du 5 mars 2007 ont en outre attribué au Département une responsabilité de « chef de file » dans ces domaines. Pour mettre en œuvre ces missions, le Département a mis en place des procédures et des moyens nécessaires à leur gestion. Il s'appuie aujourd'hui sur un effectif de 2 200 agents employés à la DGAS dont les 2/3 exercent leurs activités directement auprès du public, notamment au sein des maisons de la solidarité (MDS), des pôles d'insertion, des centres de dépistage (CIDAG-CIDIST), des centres de luttés contre la tuberculose (CLAT), des centres de planification familiale (CPEF).

Un budget annuel de 1,2 milliard d'euros, en progression régulière, est consacré aux dépenses de solidarité. Avec plus de 73 500 allocataires du RSA à la charge du Département au 31 décembre 2014, plus de 15 000 aides au titre du FSL, plus de 6 000 assignations d'expulsions domiciliaires, près de 7 000 enfants confiés au titre de l'aide sociale à l'enfance dont 2 900 placés, le Département est un des acteurs majeurs de la cohésion sociale dans le département.

Engagements de la collectivité

- Protection de l'enfance et l'accompagnement des familles (dont la lutte contre le décrochage scolaire et le bas niveau de formation de certains jeunes),
- Accompagnement du vieillissement de la population,
- Réduction des inégalités territoriales en matière d'accès aux soins et de santé publique,
- Lutte contre la précarité et la protection des personnes les plus vulnérables
- Limitation de la ségrégation sociale et spatiale,
- Soutien aux personnes en situation de handicap,
- Accueil des usagers des services publics,
- Limitation de la pression foncière sur le territoire
- Accession et conservation d'un logement digne en fonction de ses revenus,
- Développement de formes innovantes d'habitat, Soutien aux pays en voie de développement.

QUELQUES CHIFFRES CLES

Nombre de contrats d'accompagnement socio-professionnel (2012)	> 5 000
Nombre de contrats d'accompagnement accès direct emploi (2012)	> 8 000
Nombre de bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (2012)	> 4 000
Taux d'allocataires de minima sociaux d'âge actif (2013)	10,4%
Part des personnes sans diplôme parmi les jeunes de 20 à 24 ans (2011)	23,8%
Persistance des allocataires du RSA socle non majoré (allocataires depuis au moins 3 ans) (2014)	57%
Part de la population éloignée de plus de 20 min d'au moins un des services de santé de proximité (en %) (2006)	< 0,2%
Part des logements sociaux dans l'ensemble du parc (2014)	17,9%
Part de la population couverte par un agenda 21 de proximité (2013)	14,9%
Évolution du taux de mortalité prématurée entre les périodes 1993-1995 et 2003-2005 - Femmes	-23,00%
Évolution du taux de mortalité prématurée entre les périodes 1993-1995 et 2003-2005 - Hommes	-14,70%
Part du budget de la collectivité consacré à la solidarité internationale et au développement (2012)	1 500 000 €
Ecart à la réglementation de la part des personnes handicapées dans l'effectif de la collectivité (2012)	2,75%

Sources : Référentiel d'indicateurs territoriaux de développement durable (Commissariat général au développement durable (CGDD) et la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar)) et Département des Bouches-du-Rhône

« Zoom sur » : La Démarche Qualité Accueil

Afin de remplir au mieux sa mission de service public, le Conseil Départemental a initié en 2004 une démarche qualité accueil. Dix ans après, tous les sites du Département sont certifiés, des agents ont été formés et des bâtiments aménagés pour un meilleur accueil physique et téléphonique des usagers. C'était peut-être une gageure car jusqu'à présent, aucun département de plus d'un million d'habitants ne l'avait fait : obtenir une certification Afnor sur l'accueil.

Au-delà du sentiment de fierté que procure cette certification, c'est surtout la qualité de l'accueil offerte aux usagers qui motive cette démarche. De par ses compétences et ses prérogatives, la collectivité touche toutes sortes de publics : usagers des services de la solidarité, de la protection maternelle et infantile, clubs de sport, amateurs de sites culturels et patrimoniaux...etc. Ce sont aujourd'hui 61 sites qui ont été certifiés.

Les engagements ont été pris sur plusieurs axes précis:

- un accès plus facile aux services,
- un accueil attentif, courtois et efficace
- un accueil confidentiel et adapté,
- et une amélioration continue grâce aux suggestions des usagers.

Pour réussir ce pari, le Département a encouragé la formation de plus de 5 500 agents aux techniques d'accueil et à la sensibilisation aux démarches qualité. Mais il a aussi lancé un processus de transformation des bâtiments pour les rendre notamment plus accessibles à tous, et permettre plus de confidentialité au sein des locaux. De nombreuses initiatives ont été engagées comme la mise en place d'une nouvelle signalétique, l'assurance d'une prise de rendez-vous rapide ou la mise à jour de documents informatifs.

Les sites et propriétés de notre institution font partie des bâtiments les plus visités du département. Il est donc indispensable que nos prestations soient à la hauteur des attentes du citoyen.



Etat d'avancement des actions retenues dans l'Agenda 21 départemental :

Libellé de l'action	DGA pilote	Direction pilote	Avancement 2015	Réf.
Dispositif d'accueil des jeunes mères isolées et des femmes enceintes	DGAS	DEF	☺	N°64
Protection maternelle & infantile	DGAS	DMPIS	☹	N°66
Ensemble contre le décrochage scolaire	DGAS	DITAS	☺	N°63
Dispositifs de vigilance sur certaines circonscriptions de l'Education Nationale	DGAS	DITAS	☹	N°65
Aides à la scolarité en faveur des collégiens et de leurs familles	DGACEEP	DEC	☺	N°67
Préconisations des normes respectant les exigences environnementales applicables aux établissements pour personnes âgées	DGAS	DPAPH	☺	N°68
Dispositif Animation Seniors	DGACV	DVL	☹	N°69
Territorialisation de l'action médico-sociale	DGAS	DITAS	☹	N°70
Déploiement du programme de lutte contre la précarité énergétique (fiche 27 du PCET)	DGAS	DITAS	☺	N°27
Participation à la mise en œuvre du Plan Canicule dans les domaines de compétences du Département (fiche 22 PCET)	DGAS	DPAPH	☹	N°22
Dispositif d'aides à l'autonomie des jeunes, destinés aux jeunes de 18 à 25 ans ayant un projet d'insertion sociale et professionnelle : le FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes)	DGACV	DJS	☺	N°71
Soutien aux projets de mobilité des jeunes	DGAED	DRIAE	☺	N°73
Tourisme et Handicap	DGAED	BDR TOURISME	☺	N°75
Soutien collectif aux personnes en situation de handicap	DGAS	DPAPH	☺	N°77
Avis du Département sur les PLU et les SCOT	DGAED	DEAR	☺	N°80
Aide départementale à l'accession à la propriété dans l'ancien (ADAPA)	DGACV	DVL	☺	N°81
Soutien aux projets de la Société Civile à portée humanitaire	DGAED	DRIAE	☺	N°82
Mise en œuvre d'opérations de coopération décentralisée	DGAED	DRIAE	☺	N°83

Légende : ☺ La mise en œuvre s'effectue sans difficulté majeure - ☹ L'action avance, mais des questions ou difficultés sont à lever - Ⓢ L'action est en suspens : la question se pose de son abandon ou de sa relance

A.2.3 TERRITOIRE PRESERVE : PRESERVER LA BIODIVERSITE, PROTEGER LE MILIEUX ET LES RESSOURCES

CONTEXTE :

D'une superficie de 5 087 km², le département des Bouches-du-Rhône est structuré par cinq massifs calcaires, limitant de ce fait les espaces disponibles pour l'agriculture et le développement urbain. Cependant, compte tenu de sa démographie (1,98 million d'habitants¹), ce territoire est considéré comme un département essentiellement urbain malgré l'importance des espaces naturels et agricoles. En effet, bien que le département soit constitué pour 87% d'espaces naturels et agricoles, il est plus urbanisé que la moyenne nationale (13% du territoire), mais il a conservé de vastes espaces naturels (50% contre 32,5% au niveau national) et d'importants territoires agricoles de qualité (37%).

Ainsi, le territoire des Bouches-du-Rhône est constitué d'une grande diversité d'espaces naturels dessinant une riche mosaïque de paysages. Un grand nombre de paysages remarquables, tels les Calanques, la Sainte Victoire, les Alpilles et la Camargue sont autant de symboles qui contribuent à l'attractivité touristique et migratoire du département. La mise en valeur de certaines terres agricoles participe également au patrimoine paysager.

Enfin, les Bouches-du-Rhône possèdent une extraordinaire diversité de milieux naturels et d'espèces animales et végétales.

L'importante richesse biologique de la faune et de la flore locales se caractérise par un fort taux d'endémisme. La forte pression foncière actuelle tend à fragmenter les espaces naturels, à fermer les corridors écologiques et peut aboutir à une réduction de la biodiversité, par son impact sur le fonctionnement des écosystèmes. De nombreux espaces naturels des Bouches-du-Rhône bénéficient de protections fortes (sites classés, réserves, parc national). Celle-ci est renforcée par des politiques volontaristes d'acquisition (Espaces Naturels Sensibles du Département et Conservatoire du Littoral) et de gestion (Parcs naturels régionaux, réserves...).

Cependant, le développement urbain et économique, consommateur d'espaces, a conduit à un étalement urbain qui s'opère au détriment des espaces agricoles et naturels. Il en résulte une forte pression foncière sur ces derniers, surtout en frange périurbaine, où les conflits d'usage se multiplient.

Or, le Département est le premier département propriétaire foncier, avec des sites uniques et remarquables. La préservation du patrimoine naturel et du cadre de vie des habitants s'intègre donc naturellement dans l'ambition de favoriser un développement durable sur le territoire. La politique environnement et gestion des domaines départementaux se décline ainsi autour de la protection de la forêt et des animaux, la gestion des sites protégés et des domaines départementaux puis le soutien aux associations environnementales. Le Département s'engage aussi depuis de nombreuses années, tant sur le plan technique que financier, dans des programmes visant à une meilleure gestion de l'eau, ressource fondamentale.

Engagements de la collectivité

- Préservation des espaces naturels,
- Préservation du littoral départemental,
- Prévention des risques naturels et technologiques,
- Préservation et optimisation des ressources en eau potable.

QUELQUES CHIFFRES CLES

Superficie du département couverte par des parcs naturels régionaux (2012)	16%
Superficie du département concernée par des mesures de gestion du Conservatoire du littoral (2012)	3%
Évolution de l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs entre 2001 et 2009 (en %) - Espèces généralistes	-15%
Superficie des Espaces Naturels Sensibles du Département (2014)	16 651 ha (10% des ENS de France)
Budget Espaces naturels Sensibles du département (2014)	7,5 M€/an
Part de la surface départementale classée Natura 2000 (en %) (2012)	51%
Consommation journalière moyenne en eau potable par habitant (2009)	249 l/j/hab
Part des surfaces artificialisées (2012)	17,1%
Superficie des surfaces agricoles transformées en surfaces artificialisées entre 2000 et 2006	1 153 ha
Part de la population exposée au risque inondation (2013)	13,5%
Part de la population estimée en zone inondable (en %) (2008)	13%
Nombre de sites SEVESO (2012)	49

Sources : Référentiel d'indicateurs territoriaux de développement durable (Commissariat général au développement durable (CGDD) / Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar) / Département des Bouches-du-Rhône

¹ Source : Données INSEE 2012

« Zoom sur » : La certification et la protection environnementale des ports départementaux

Le milieu marin est un patrimoine précieux qu'il convient de protéger, voire de remettre en état. Tous les gestes comptent et à tous les niveaux. La plupart des déchets produits par l'homme sur la terre débouchent dans la mer et les océans. De nombreux animaux marins en meurent après ingestion. La majorité des ports offrent un raccourci saisissant d'une pollution par l'homme qui pourrait être évitée. Souvent intégrés au cœur des villes, dont ils sont emblématiques, ils sont aussi le grand réceptacle de déchets produits par les marchés, restaurateurs, commerçants, promeneurs, pêcheurs, usagers...

Or, huit ports de pêche et de commerce relèvent de l'autorité du Conseil départemental : le Port-Vieux de La Ciotat et le site industriel, Cassis, les ports calanquais de Niolon et de La Redonne, Carro et trois ports de l'Etang de Berre, Pertuis, Sagnas et Jaï. Compétent, pour aménager, exploiter et préserver ces 8 ports maritimes à dominante de commerce et de pêche professionnelle, le Département assure une gestion dynamique et concertée du plan d'eau (les travaux nécessaires à l'entretien, la protection, la rénovation, la modernisation, la transformation des installations et l'adaptation aux besoins des différents métiers et pratiques de la mer : industrie, pêche, commerce, plaisance, sports et loisirs nautique).

Plusieurs Conseils Portuaires se sont fait l'écho du problème récurrent de la propreté des plans d'eau et, plus généralement, de la préservation de l'environnement portuaire. Pour cela, une méthodologie a été mise en place pour y remédier. Elle comporte des actions de prévention, sensibilisation et dissuasives reconduites régulièrement :

- Elaboration du Livre Blanc de La Ciotat,
- Certification « Port propre »,
- Label « Port exemplaire »,
- Mise en place de kits anti pollutions,
- Opérations citoyennes de nettoyage annuel des ports,
- Economie de la ressource en eau et énergétique,
- Formation des agents portuaires...

En 2014-2015, le Département a engagé des opérations annuelles de nettoyage, une certification triennale avec audit de contrôle annuel « Port propre » pour le port de Cassis, et l'équipement de Kit antipollution des ports de La Redonne, du Pertuis et de La Ciotat (le port de Cassis étant déjà équipé).



Etat d'avancement des actions retenues dans l'Agenda 21 départemental :

Libellé de l'action	DGA pilote	Direction pilote	Avancement 2015	Réf.
Poursuite de la politique d'acquisition des espaces naturels sensibles (domaines départementaux) et développement des plans de "gestion durable" de ces domaines (fiche 12 PCET)	DGACEEP	DEN	☺	N°12
Réalisation d'études sur la biodiversité (habitats et espèces) dans les domaines départementaux (fiche 13 PCET)	DGACEEP	DEN	☹	N°13
Lutte contre la prolifération des espèces invasives dans les domaines départementaux (fiche 14 PCET)	DGACEEP	DEN	☺	N°14
Aide à la protection contre les inondations et à la préservation des ressources et des milieux aquatiques (fiches 6 et 8 PCET)	DGACV	DVL	☺	N°08
Mise en place d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (acronyme : PAEN) sur la commune de Velaux	DGAED	DAT	☹	N°61
Aide à la connaissance et protection des milieux littoraux et marins pour les communes littorales et leurs groupements (fiche 9 PCET)	DGACEEP	DEN	☺	N°09
Certification et protection environnementale des ports départementaux	DGAED	DTP	☹	N°62
Soutien aux communes, à leurs groupements et aux structures de gestion qui interviennent pour la prévention du risque inondation (fiche 20 PCET)	DGACV	DVL	☺	N°20
Confortation de l'action du Département pour la protection des forêts – Actions en maîtrise d'ouvrage Département pour la défense des forêts contre les incendies et participation au dispositif préfectoral de surveillance estivale (fiche 21 PCET)	DGACEEP	DEN	☺	N°21
Contribution au fonctionnement du SDIS 13 et à ses investissements afin de protéger la population et le territoire des Bouches-du-Rhône (fiche 24 PCET)	DGACEEP	DEN	☹	N°24
Soutien apporté à l'association CYPRES (Centre d'information pour la prévention des risques majeurs) (fiche 26 PCET)	DGACEEP	DEN	☹	N°26
Réalisation d'études sur la ressource en eau, l'évolution des besoins et les impacts du changement climatique sur cette ressource (Fiche 3 PCET)	DGACEEP	DEN	☺	N°03
Soutien à la réalisation d'études sur la ressource en eau menées par les structures de gestion des milieux aquatiques, les universités... (fiche 4 PCET)	DGACEEP	DEN	☺	N°04

Légende : ☺ La mise en œuvre s'effectue sans difficulté majeure - ☹ L'action avance, mais des questions ou difficultés sont à lever - ☺ L'action est en suspens : la question se pose de son abandon ou de sa relance

A.2.4 TERRITOIRE PARTAGE : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

CONTEXTE :

Les politiques mises en œuvre par le Département favorisant l'épanouissement de tous les êtres humains sont nombreuses et transverses. Cette finalité englobe de nombreuses actions menées par la direction adjointe de la solidarité qui, au-delà du maintien et du développement de la cohésion sociale, contribue fortement à l'épanouissement des habitants du département.

En complément de ce volet social, la direction générale adjointe du cadre de vie gère des politiques publiques directement en lien avec cette finalité. On peut ainsi citer la culture, la jeunesse, les sports, la politique de la ville, la vie associative ou l'aide aux communes.

Pour promouvoir une culture de qualité pour tous et sur l'ensemble du territoire, l'élargissement des publics et des pratiques culturelles est l'un des objectifs premiers poursuivis par cette politique départementale facultative.

Il en va de même pour la politique jeunesse et sport qui place dans ses enjeux prioritaires l'accès au plus grand nombre à la pratique sportive par le soutien au mouvement sportif, aux athlètes et par l'organisation de manifestations sportives.

Le Département se montre ainsi très attentif dans ses partenariats aux initiatives qui rapprochent les actions volontaristes subventionnées du citoyen sur son lieu de vie.

Il veille au respect d'un certain équilibre territorial par une présence sur l'ensemble du territoire des Bouches-du-Rhône de ses équipements culturels et sportifs, par la valorisation de ses domaines départementaux et par la proposition d'une offre diversifiée en direction de tous les publics.

Les mêmes soucis d'équité territoriale et d'accessibilité tarifaire se retrouvent au niveau de l'enseignement artistique, des pratiques amateurs que le département cherche à favoriser.

Enfin, rappelons que depuis 1986, la Lecture publique constitue une compétence départementale obligatoire qui se traduit par le prêt de documents aux bibliothèques municipales des villes de moins de 20 000 habitants. Dotée de 539 243 documents grâce à un budget d'acquisition de plus de 500 000 €, la Bibliothèque départementale (BDP) des Bouches-du-Rhône dessert ainsi 95 des 119 communes du département. La BDP partage ses locaux avec les Archives départementales dans un bâtiment de 28 000 m², implantée dans le périmètre d'aménagement d'Euroméditerranée, reliée au centre-ville de Marseille depuis la mise en service du tramway. Avec plus de 5400m² dédiés à son activité et environ 7000m² d'espaces communs avec les Archives départementales, la BDP a vu ses missions traditionnelles s'élargir afin de renforcer l'accès à la culture pour tous.

Engagements de la collectivité

- Adéquation de l'offre de formation avec les besoins du territoire,
- Retour à l'emploi des populations les plus fragiles,
- Prévention des comportements à risque en matière de santé,
- Accès à la culture, au sport et aux loisirs pour l'épanouissement de chacun et chacune,
- Égalité entre les femmes et les hommes

QUELQUES CHIFFRES CLES

<i>Nombre de bénéficiaires de l'Allocation Départementale d'Études des Collèges (2012)</i>	20 000
<i>Nombre d'actions d'insertion par l'activité économique (2012)</i>	130
<i>Nombre de bénéficiaires des dispositifs départementaux d'insertion (2012)</i>	6 667
<i>Part de la population à plus de 7 minutes des soins infirmiers (2013)</i>	0,1%
<i>Part des jeunes non insérés (ni en emploi, ni scolarisés)</i>	23,4%
<i>Part des femmes et niveau de responsabilité dans l'administration (2012)</i>	62%

Sources : Référentiel d'indicateurs territoriaux de développement durable (Commissariat général au développement durable (CGDD) et la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar)) et Département des Bouches-du-Rhône

« Zoom sur » : Le Club des Entreprises Solidaires

Dans le département, des chefs d'entreprise prennent l'initiative de s'engager pour recruter des bénéficiaires du RSA. Plus de 300 employeurs ont rejoint le Club des entreprises solidaires dont l'objectif est de rapprocher le monde de l'entreprise et celui de l'insertion. Créé à l'initiative du Conseil départemental des Bouches du Rhône, le Club des Entreprises Solidaires renforce son action en 2015 pour relever le défi de l'insertion et de l'emploi.

CLUB DES
ENTREPRISES
SOLIDAIRES

Le Club des Entreprises Solidaires est né d'un rapprochement novateur et unique en France entre la Collectivité et les entreprises du département sur la base d'un double constat :

- plus de 10 000 d'offres d'emplois non satisfaites dans le département et autant de demandeurs d'emploi allocataires du RSA en capacité d'accéder directement à un emploi. La politique d'insertion professionnelle de la Collectivité se devait d'associer les entreprises dans sa démarche pour le retour à l'emploi du plus grand nombre.

Pour répondre à ces constats, le Club des Entreprises Solidaires est un cadre de collaboration qui permet :

- la satisfaction des besoins en main d'œuvre des entreprises membres, l'accès aux contrats aidés, dispositif cofinancé par le Département pour les employeurs et l'organisation de l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA.
- Les échanges entre représentants d'entreprises et agents de la Collectivité pour partager l'information, définir et mettre en œuvre des actions au service de l'emploi et des entreprises.
- Les échanges entre les employeurs eux-mêmes dans un esprit de réflexion et de partage de bonnes pratiques, de mise en réseau.

Le Département centralise les offres d'emplois des entreprises et sélectionne les profils. Cette mise en relation de l'offre et de la demande a permis de placer en emploi près de 750 personnes depuis la création du club, dont 230 en 2014 et plus de 310 en 2015.

Par ailleurs le Département est également engagé dans la mise en place des clauses sociales dans les marchés publics. En interne, compte tenu du nombre de marchés publics passés annuellement par la Collectivité et après expérimentation, il est souhaitable de développer ces clauses qui constituent une réelle opportunité pour le retour à l'emploi de publics en difficulté.

« Zoom sur » : Rénovation du Museon Arlaten

Frédéric Mistral, créateur du Museon Arlaten il y a plus d'un siècle, pourrait être fier de voir son œuvre se pérenniser et son projet de tradition perdurer à travers les siècles. En investissant près de 22 millions d'euros pour la rénovation du site, le Conseil départemental, assure ainsi aux Provençaux la renaissance de ce lieu symbolique.

Créé en 1899, le musée ethnographique est le gardien de la tradition provençale, témoin du passé pour les générations futures, conservateur de richesses données par les habitants.

Il a nécessité une opération complexe de recensement avec plus de 38 000 objets, restaurés et conservés au sein d'un équipement de pointe, le Centre d'études, de restauration et de conservation des œuvres (Cerco). Inauguré en 2013, ce centre est un temple de richesses provençales. Lieu de conservation des collections et archives du Museon, il possède aussi des ateliers techniques de pointe de restauration et de désinsectisation des œuvres par congélation ou anoxie. Le site a été bâti sur les anciens ateliers ferroviaires datant du 19^e siècle. Il abrite aujourd'hui l'ensemble des œuvres, livres, archives et vêtements destinés au Museon.



Quant au Museon Arlaten, il va bientôt retrouver l'essence de sa mission : faire vivre le passé mais avec les outils du présent, comme des séquences 3D ou des écrans interactifs. Les premiers travaux devraient débuter courant 2016, et c'est en 2018 que les Provençaux pourront enfin (re)découvrir tout l'héritage de Mistral.

Etat d'avancement des actions retenues dans l'Agenda 21 départemental :

Libellé de l'action	DGA pilote	Direction pilote	Avancement 2015	Réf.
Séjours éducatifs et sportifs	DGACV	DJS	☹	N°94
Développement de la lecture publique sur le territoire	DGACV	DC	☺	N°91
Observatoire du droit des femmes et de l'égalité des chances	DGACV	DVL	☹	N°95
Ensemble en Provence <i>(Dispositif de facilitation d'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour les personnes relevant des compétences légales du Département)</i>	DGACV	DVL	☹	N°93
Aide à la gratuité des transports en commun pour les bénéficiaires du RSA	DGAS	DINSE	☺	N°72
Aide aux projets individuels de formation pour les bénéficiaires du RSA	DGAS	DINSE	☺	N°84
Insertion par l'activité économique	DGAS	DINSE	☺	N°88
Aide au financement du permis B pour les bénéficiaires du RSA	DGAS	DINSE	☺	N°86
Aide à la création ou à la reprise d'entreprises pour les bénéficiaires du RSA	DGAS	DINSE	☹	N°85
Dispositif de rapprochement de l'offre et de la demande en matière d'emploi des bénéficiaires du RSA	DGAS	DINSE	☹	N°89
Fonds d'aide à l'insertion	DGAS	DINSE	☺	N°87
Réduction des risques et lutte contre les Infections Sexuellement Transmissibles	DGAS	DPMIS	☹	N°90
Dispositif "classes transplantées"	DGAS	DITAS	☹	N°92

Légende : ☺ La mise en œuvre s'effectue sans difficulté majeure - ☹ L'action avance, mais des questions ou difficultés sont à lever - ☹ L'action est en suspens : la question se pose de son abandon ou de sa relance

A.2.5 TERRITOIRE DURABLE : PRODUIRE ET CONSOMMER DURABLE

CONTEXTE :

Comme au niveau national, le département n'a pas échappé, à partir des années 80, au recul de l'emploi industriel et à la tertiarisation de son tissu économique. Plus de 83% de l'emploi total relève du secteur tertiaire, tandis que l'industrie ne concerne plus que 10% des emplois².

Toutefois, les Bouches-du-Rhône ont développé des compétences affirmées dans de nombreuses filières économiques régionales et dans les pôles de compétitivité (transport et logistique, agro-alimentaire, optique photonique, chimie, aéronautique spatiale, microélectronique, ingénierie de la mer, énergie, santé). Les quelques 300 zones d'activités économiques ou commerciales des Bouches-du-Rhône regroupent environ 250 000 emplois.

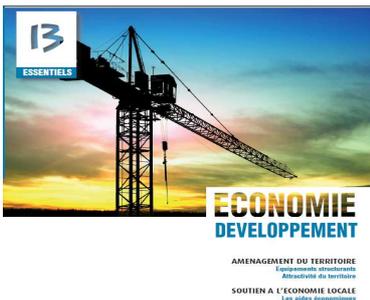
Le territoire des Bouches-du-Rhône possède des atouts indéniables :

- un patrimoine naturel exceptionnel,
- une agriculture performante,
- un potentiel économique et industriel important
- et surtout un réseau urbain multipolaire de niveau européen

Par contre, les fragilités restent nombreuses :

- les risques et la pollution menacent les milieux naturels et l'agriculture,
- la conjonction de l'étalement urbain, de la congestion routière et du déficit de l'offre en transports collectifs dégrade la qualité de vie des habitants,
- la paupérisation d'une grande partie de la population constitue un facteur de forte préoccupation.

Les dysfonctionnements en matière de déplacements, la forte pression foncière constituent des enjeux territoriaux majeurs pour un aménagement durable permettant de concilier : efficacité économique, protection de l'environnement et équité sociale.



Au titre de ses compétences facultatives, le Département intervient dans le soutien à la création d'entreprises et d'emplois. Il contribue également à la réalisation de grands projets structurants (ex : Euroméditerranée, Grand port maritime de Marseille, Chantiers navals de La Ciotat, etc.) et à l'aménagement de zones d'activités économiques, enfin, il veille au développement équilibré du territoire, lors de l'élaboration des documents locaux d'urbanisme.

La collectivité soutient également l'agriculture départementale à travers différents biais : aide à l'installation, aide à l'investissement, préservation du foncier, aide à la gestion raisonnée de la ressource en eau, valorisation des exploitations agricoles et promotion des produits issus de l'agriculture départementale.

Enfin la collectivité finance « Bouches-du-Rhône Tourisme » (comité départemental du tourisme), dont l'objectif est de valoriser l'offre touristique sur le territoire et d'encourager une activité touristique durable, équilibrée dans le temps et l'espace et profitable à l'économie locale. Les Bouches-du-Rhône constituent le 3ème département en termes de séjours et de nuitées de Provence-Alpes-Côte d'Azur avec près de 8 millions de touristes extra départementaux accueillis chaque année qui génèrent plus de 42 millions de nuitées.

Engagements de la collectivité

- Accompagnement des mutations industrielles sur le territoire,
- Renforcement du rôle et de la dimension économique des infrastructures portuaires,
- Développement d'un tourisme soutenable et d'une économie touristique pérenne,
- Accompagnement des mutations agricoles,
- Utilisation raisonnée des produits phytosanitaires,
- Limitation de la production de déchets ultimes sur le territoire,
- Évolution vers une démarche d'achats publics durables,
- Élaboration de procédures de dématérialisation

² Source : Observatoire économique des Bouches du Rhône

QUELQUES CHIFFRES CLES

Taux de créations d'entreprises (2013)	15,3%
Part des effectifs salariés dans des établissements contrôlés par des groupes internationaux (2007)	entre 18 et 56% selon les territoires
Part des effectifs salariés dans des établissements contrôlés par un groupe étranger (2007)	entre 6 et 20% selon les territoires
Montant des aides accordées au secteur de l'économie sociale et solidaire (2012)	793 000 €
Nombre de nuitées par an (2013)	45 000 000
Nombre d'exploitations agricoles sur le département (2011)	4 900 exploitations
Emplois dans le secteur de l'agriculture (2011)	26 000 emplois
Part de l'agriculture biologique dans la surface agricole utilisée (2013)	18,1%
Quantité de granulats produits (en milliers de tonnes) (2010)	9 500 t
Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant (2012)	710 kg/hab./an
Valorisation des déchets ménagers et assimilés (2012)	38%
Prélèvements en eau par usage - Volume total (en milliers de m ³) (2009)	745 039
Agriculture en % (2009)	56%
Industrie en % (2009)	24%

Sources : Référentiel d'indicateurs territoriaux de développement durable (Commissariat général au développement durable (CGDD) et la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar)) et Département des Bouches-du-Rhône

« Zoom sur » : Un marché paysan au cœur de la ville

Fort de sa politique agricole volontariste, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône s'est fixé comme objectif prioritaire d'encourager la commercialisation en "circuit court" des produits du département. Ce mode de distribution est du gagnant-gagnant : économiquement plus avantageux pour les producteurs qui vendent en direct, les consommateurs sont également informés et rassurés sur l'origine des produits qu'ils consomment.

Depuis septembre 2014, avec l'appui de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône et l'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural, le Département des Bouches-du-Rhône accueille tous les mardis matins plus d'une vingtaine de producteurs de notre département sur l'Esplanade de l'Hôtel du Département pour vous proposer leurs produits :

- fruits et légumes frais, locaux et de saison,
- fromages de chèvre,
- charcuterie,
- volaille, oeufs
- viande d'agneau, porc,
- pain,
- miel,



L'offre de produits s'est diversifiée en cours d'année 2015 avec l'arrivée d'un pêcheur et d'un écailler qui vendent exclusivement des produits du littoral des Bouches-du-Rhône. Parmi les producteurs, il faut signaler la présence du centre d'aide au travail de « La bessonière » (Ste Marthe, à Marseille) qui fait travailler des adultes handicapés sur son exploitation maraîchère.

Avec 18 000 emplois salariés pour 4 900 exploitations, l'agriculture est en effet un secteur clé en Provence, qui occupe près d'un tiers de la surface du département. Le Département y consacre un budget d'environ 10 millions d'euros par an.

Dans le cadre des Etats Généraux de Provence, la Présidente du Conseil Départemental a soumis la tenue d'un Salon de l'Agriculture de Provence en septembre 2016 (Commission Permanente du 11 décembre 2015). Ce rendez-vous viendrait alors asseoir les réflexions engagées sur la création d'un label « Produit de Provence » pour les productions agricoles locales et appuyer le développement indispensable des circuits de proximité. .

Etat d'avancement des actions retenues dans de l'Agenda 21 départemental :

Libellé de l'action	DGA pilote	Direction pilote	Avancement 2015	Réf.
Dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises	DGAED	DEAR	☹	N°97
Soutien au démarrage des initiatives solidaires (ESS)	DGAED	DEAR	☹	N°98
Soutien au développement des infrastructures de transport des marchandises	DGAED	DTP	☺	N°100
Projet itinéraires et cadre paysager	DGAED	BDR TOURISME	☺	N°103
Accessibilité des sites naturels durant l'été : Envie de Balade	DGAED	BDR TOURISME	☺	N°102
Amélioration de la qualification de l'offre touristique	DGAED	BDR TOURISME	☺	N°104
Application de la charte « 13 Eco » (sensibilisation et mobilisation du tissu associatif autour des pratiques éco-responsables) à l'organisation de manifestations d'envergure soutenues par le Département) (fiche 45 PCET)	DGACV	DJS	☹	N°45
Développement de l'Agrotourisme	DGAED	DAT	☺	N°105
Aide à la modernisation des réseaux hydrauliques agricoles (Fiche 5 PCET)	DGAED	DAT	☹	N°05
Confortation de l'action du Département pour la protection des forêts - Action de soutien à une gestion sylvicole durable pour les communes, leurs groupements, les propriétaires privés, les associations (fiche 16 PCET)	DGACEEP	DEN	☺	N°16
Confortation de l'action du Département pour la protection des forêts - Evolution des pratiques sylvicoles dans les domaines départementaux (fiche 17 PCET)	DGACEEP	DEN	☹	N°17
Aide à l'investissement des entreprises agroalimentaires	DGAED	DAT	☺	N°106
Elaboration et suivi du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux	DGACEEP	DEN	☺	N°108
Elaboration et suivi du plan de prévention et de gestion des déchets du BTP	DGACEEP	DEN	☺	N°109

Légende : ☺ La mise en œuvre s'effectue sans difficulté majeure - ☹ L'action avance, mais des questions ou difficultés sont à lever - ☺ L'action est en suspens : la question se pose de son abandon ou de sa relance

A.2.6 COLLECTIVITE EXEMPLAIRE : LES ACTIONS INTERNES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La notion de collectivité exemplaire vise la mise en œuvre des principes de responsabilité sociétale au cœur même de l'organisation, concept intégrant les préoccupations sociales, environnementales, et économiques. Parmi la centaine d'actions de l'Agenda21, une trentaine sont conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité. Pour une parfaite compréhension, celles-ci sont appelées dans le tableau suivant :

Libellé de l'action	Rattachement finalités	DGA pilote	Direction pilote	Avancement 2015	Réf.
Réalisation d'un suivi coordonné de la consommation énergétique du patrimoine bâti du Département et partage de cette information avec les services gestionnaires et utilisateurs (fiche 30 PCET)	TERRITOIRE RESPONSABLE : La lutte contre le changement climatique et pour la protection de l'atmosphère	DGACEEP	DEN	☺	N°30
Formation des agents du Département à la maîtrise de la consommation énergétique et à la performance énergétique des bâtiments (fiche 31 PCET)	TERRITOIRE RESPONSABLE : La lutte contre le changement climatique et pour la protection de l'atmosphère	DGACEEP	DEN	☺	N°31
Établissement d'un plan stratégique Patrimoine Énergie : programmation pluriannuelle des opérations de rénovation ou réhabilitation pour améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti du Département (fiche 32 PCET)	TERRITOIRE RESPONSABLE : La lutte contre le changement climatique et pour la protection de l'atmosphère	DGACEEP	DEN	☺	N°32
Développement du recours aux énergies renouvelables dans le patrimoine bâti du Département pour les opérations de construction et rénovation (fiche 36 PCET)	TERRITOIRE RESPONSABLE : La lutte contre le changement climatique et pour la protection de l'atmosphère	DGACEEP	DAC	☺	N°36
Amélioration continue des performances écologiques de la flotte de cars utilisés pour la mise en œuvre de la compétence transport interurbains du Département (CARTREIZE et cars scolaires) (fiche 42 PCET)	TERRITOIRE RESPONSABLE : La lutte contre le changement climatique et pour la protection de l'atmosphère	DGAED	DTP	☺	N°42
Diminuer le coût des Transports en commun pour les trajets domicile travail des agents par la prise en charge à 70% des abonnements (fiche 37 PCET)	TERRITOIRE RESPONSABLE : La lutte contre le changement climatique et pour la protection de l'atmosphère	DGS	DRH	☺	N°37
Mutualiser l'utilisation des véhicules de service (fiche 38 PCET)	TERRITOIRE RESPONSABLE : La lutte contre le changement climatique et pour la protection de l'atmosphère	DGA AG	DSG	☺	N°38
Encourager l'éco mobilité des agents (fiche 39 PCET)	TERRITOIRE RESPONSABLE : La lutte contre le changement climatique et pour la protection de l'atmosphère	DGS	DRH	☹	N°39
Limiter les déplacements professionnels des agents par le recours à la visioconférence et au web Conferencing (fiche 40 PCET)	TERRITOIRE RESPONSABLE : La lutte contre le changement climatique et pour la protection de l'atmosphère	DGA AG	DSIT	☺	N°40
Amélioration de l'accueil des usagers	TERRITOIRE SOLIDAIRE : La cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations	DGACV	DGA CV	☺	N°79
Accessibilité des bâtiments publics du Département aux personnes en situation de handicap	TERRITOIRE SOLIDAIRE : La cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations	DGACEEP	DPMAB	☹	N°74
Accessibilité des collèges du Département aux personnes en situation de handicap	TERRITOIRE SOLIDAIRE : La cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations	DGACEEP	DAC	☺	N°76
Accessibilité aux transports en commun gérés par le Département pour les personnes handicapées	TERRITOIRE SOLIDAIRE : La cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations	DGAED	DTP	☺	N°78
Elaboration et mise en œuvre d'un éco référentiel "manifestation éco responsable dans les domaines départementaux" prenant en compte la spécificité des espaces naturels sensibles (fiche 46 PCET)	TERRITOIRE PRESERVE : La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources	DGACEEP	DEN	☹	N°46
Prise en compte des risques induits par le changement climatique dans les ports gérés par le Département des Bouches-du-Rhône (veille et renforcement des ouvrages de protection) (fiche 19 PCET)	TERRITOIRE PRESERVE : La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources	DGAED	DTP	☺	N°19
Plan Départemental Egalité (entres les femmes et les hommes) (P.D.E.)	TERRITOIRE PARTAGE : Epanouissement de tous les êtres humains	DGACV	DVL	☹	N°96
Recyclage des matériaux de construction des routes	TERRITOIRE DURABLE : La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	DGAED	DR	☹	N°99

Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône du 29 janv 2016 - Rapport n° 7

Libellé de l'action	Rattachement finalités	DGA pilote	Direction pilote	Avancement 2015	Réf.
Maîtrise et réduction de l'usage des produits phytosanitaires dans la collectivité (fiches 10 et 11 PCET)	TERRITOIRE DURABLE : La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	DGACEEP	DEN	☺	N°10
Déploiement de la gestion éco-responsable des déchets dans les sites du Département (fiche 44 PCET)	TERRITOIRE DURABLE : La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	DGA AG	DSG	☹	N°44
Accompagnement des collèges dans la mise en place d'une gestion durable de leurs déchets (fiche 52 PCET)	TERRITOIRE DURABLE : La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	DGACEEP	DEN/DEC	☺	N°52
Prise en compte de critères environnementaux et énergétiques concernant le patrimoine bâti départemental (fiches 33 et 34 PCET)	TERRITOIRE DURABLE : La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	DGACEEP	DAC	☺	N°34
Réaliser des chantiers "faibles nuisances" pour les investissements sur le patrimoine bâti départemental (fiche 35 PCET)	TERRITOIRE DURABLE : La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	DGACEEP	DAC	☺	N°35
Expérimentation d'une démarche d'achats éco-responsables sur des marchés publics cibles (fiche 47 PCET)	TERRITOIRE DURABLE : La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	DGA AG	DJ	☹	N°47
Déploiement du projet "SPRINTEE" : points d'impression mutualisés (fiche 43 PCET)	TERRITOIRE DURABLE : La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	DGA AG	DSIT	☺	N°43
Dématérialisation de certaines procédures	TERRITOIRE DURABLE : La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	DGA AG	DSIT	☺	N°110
Déclinaison d'un plan de formation des agents du Conseil départemental (fiche 48 PCET)	TERRITOIRE DURABLE : La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	DGS	DRH	☺	N°48
Développement de la sensibilisation et de la mobilisation des agents via un projet "ECO AGENT" (fiche 49 PCET)	ACTIONS TRANSVERSES	DGACEEP	DEN	☹	N°49
Dispositif de suivi et d'évaluation de l'Agenda 21	ACTIONS TRANSVERSES	DGACV	DGA CV	☺	N°58

Légende : ☺ La mise en œuvre s'effectue sans difficulté majeure - ☹ L'action avance, mais des questions ou difficultés sont à lever - ☺ L'action est en suspens : la question se pose de son abandon ou de sa relance

« Zoom sur » : La Fabrique du 13 : Donnons une seconde vie à nos évènements

Pour redonner une seconde vie à ses toiles géantes et créer des accessoires écolos exclusifs, la collectivité a fait le choix de s'adresser à un Etablissement de Service d'Aide par le Travail (ESAT) via une procédure de marché réservé. Ces pièces uniques sont ainsi fabriquées par les personnes en situation de handicap de l'ESAT Saint-Jean situé dans le 10e arrondissement de Marseille, pour une production solidaire et locale à la fois.

Comment ça marche ?

A la fin de chaque exposition proposée par la collectivité sur ses sites culturels, les bâches publicitaires utilisées sont récupérées et confiées à l'Etablissement de Service d'Aide par le Travail, ESAT Saint-Jean à Marseille.

Après une première opération de nettoyage, les découpes dans les bâches d'origine sont réalisées pour confectionner des pièces uniques : sacs, carnets de note, housses d'ordinateurs portables, porte-clés, coussins.

3 à 4 ouvrières travaillent à la réalisation de chaque création en bâche recyclée pour un temps de travail d'environ 1h30.



Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône passe commande à l'ESAT des créations, il les lui achète directement et les revend à prix coûtants dans ses points de vente ou lors de ses manifestations. Aucun bénéfice sur la vente des produits dérivés n'est réalisé par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

« Zoom sur » : Un suivi coordonné de la consommation énergétique

Près de 43 % des émissions de gaz à effet de serre du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône proviennent des bâtiments nécessaires à l'accomplissement de ses compétences et activités. La moitié de ces émissions est directement dû à leur consommation d'énergie.

Connaître et suivre les consommations énergétiques du patrimoine bâti est donc un enjeu majeur. Face à la hausse inéluctable du coût de l'énergie, ces actions ont permis la régulation globale des marchés de gaz et d'électricité et participent à la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Ce suivi apporte un outil d'aide indispensable pour l'analyse et les propositions des services en charge de l'exploitation des bâtiments. Il est également un outil de mesure de la performance énergétique, permettant d'évaluer et de valoriser les efforts de chacun - acteurs de la gestion du patrimoine et usagers - en matière de sobriété et d'efficacité énergétique.

Les services du Département ont mis en place un suivi de toutes les consommations facturées à la Collectivité (ensemble du patrimoine pour lequel le Département paye directement les factures de consommations d'énergie). Le déploiement s'est fait progressivement, en intégrant les sites, leurs signatures énergétiques, et leurs historiques des consommations selon leurs usages et leurs répartitions sur le territoire :

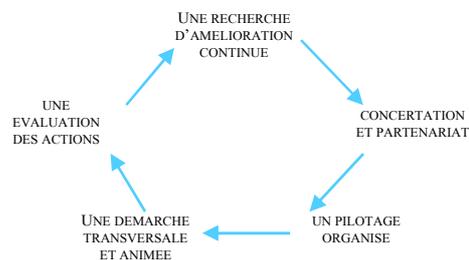
- 2012-2013 : Adaptation des contrats de fourniture (40 000 € d'économies).
- 2013 : Mise en place d'un suivi énergétique coordonné :
 - Bilan sur 10 ans des consommations et analyses des structures de consommations sur 12 collèges,
 - Bilan énergétique des sites à vocation sociale,
- 2014 : renégociation des achats de gaz (90 000 € d'économie annuelle réalisée)
- 2014 : bilan énergétique de l'ensemble des bâtiments
- 2015 : renégociation des contrats de fourniture d'électricité (100% Energie Renouvelables). 540 000 € d'économie annuelle attendue.
- 2015 : 322 sites suivis et plus 8 000 factures traitées par an.

Au-delà de la maîtrise des dépenses, les émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti ont diminué de 18 % entre 2012 et 2014.

B. LA DYNAMIQUE D'INTEGRATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

La mise en œuvre de notre Agenda 21 se traduit certes par un ajustement de nos politiques publiques au regard des 5 finalités du Développement Durable mais également par la capacité qu'a notre collectivité à revoir ses pratiques au regard des grands principes d'action du Développement Durable.

Plusieurs éléments de méthode sont donc indispensables pour nous réinterroger en permanence sur l'efficacité de notre action



B.1 LES MODALITES DE PILOTAGE ET DE GOUVERNANCE INTERNE

Pour porter cet ambitieux projet, le Département a confié le pilotage au plus haut niveau, via le comité stratégique présidé par l'élu délégué Bruno GENZANA. Il est composé de la Direction Générale des Services et de l'ensemble des Directions Générales Adjointes. Chaque réunion fait l'objet d'un relevé de décisions et d'un bilan d'avancement de la démarche. En 2015, ce Comité s'est réuni à 2 reprises.

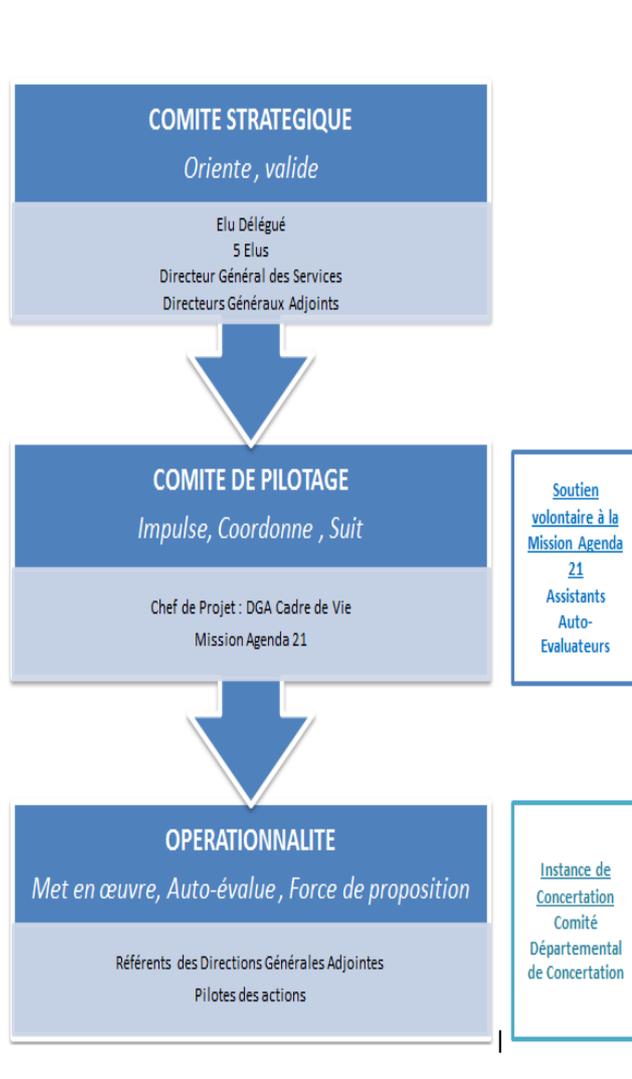
Depuis le 21 septembre 2015, conformément aux souhaits de Bruno GENZANA et avec l'accord de la Présidente sa composition a été élargie à d'autres élus départementaux sensibles à cette thématique (Martine AMSELEM, Marie-Pierre CALLET, Rose-Marie INAUDI, Marine PUSTORINO, Michèle RUBIROLA-BLANC)

Une équipe dédiée (Mission Agenda 21), placée sous la responsabilité de la Directrice Générale Adjointe au Cadre de Vie a la responsabilité de piloter et d'animer la démarche d'Agenda 21 en lien avec la Direction de l'Environnement en charge de l'élaboration et du suivi du Plan Climat Energie Territorial et avec l'appui du Service Environnement de la Société Publique Locale du Département (TERRA 13) via convention.

Dans chaque direction, des relais sont en place pour faire vivre la démarche.

La Mission s'appuie également sur un référent dans chaque Direction Générale Adjointe. Ces derniers contribuent, entre autres, à identifier et mettre en œuvre une méthodologie d'évaluation et d'amélioration continue des actions adaptée à la collectivité.

USAGERS



B.2. L'ANIMATION DU DISPOSITIF

En 2015 la Mission Agenda 21, la Direction de l'Environnement et la Direction de la Communication ont poursuivi leurs actions de sensibilisation s'appuyant sur notamment :

▪ **L'animation des cafés de l'Agenda 21 :**

- ✓ Mardi 9 juin et jeudi 11 juin 2015 - « Optimisons nos déplacements ».
- ✓ Jeudi 3 décembre et lundi 7 décembre 2015 - « Consommons malin, équitable et durable »

▪ **Le magazine interne à l'institution** avec des articles rappelant l'engagement du Département et le lancement d'une rubrique concernant « l'Eco geste du mois »

▪ **La Foire de Marseille du 25 Septembre au 5 Octobre 2015.** Le Département y a invité les visiteurs à s'interroger sur leurs éco gestes (quizz sur les thématiques : eau, électricité, transports, déchets, énergies renouvelables-climat).

En 2016, la Mission Agenda 21 réalisera une mise à jour des livrets de sensibilisation édités en 2014 :

- Petits gestes écoresponsables et solidaires
- Livret de présentation de l'Agenda21 aux élus et cadres de la collectivité

B.3 LA DYNAMIQUE D'AMÉLIORATION CONTINUE

Depuis 2011, différentes configurations d'équipe, divers groupes de travail en interne ou en externe, sont intervenus dans ce processus. Le concept d'Agenda 21 est déjà ancien, des méthodologies ont été expérimentées : il a été adapté à la réalité du Département. Après un Diagnostic, le Plan d'action, voté par l'Assemblée Départementale, en décembre 2013, a validé officiellement une centaine de fiches-actions. C'est la feuille de route de la collectivité. Elle couvre un large panorama des impacts des différentes politiques publiques, et des améliorations que la collectivité pense pouvoir y apporter. L'Agenda 21 du Département n'est pas en charge du destin de la planète, ni de celui du territoire bucco-rhodanien en tant que tel. Il détermine l'action du Département en tant que Collectivité Territoriale, c'est-à-dire dans ses domaines de compétences.

Le choix du Plan d'action voté pour 2 ans implique une régularité d'évaluation. Pour cela et afin d'associer au mieux les agents à la démarche, un processus d'autoévaluation des dispositifs présents dans le plan d'action a été lancé. Ces autoévaluations permettent de dégager des propositions d'amélioration, mais aussi des problématiques communes entre les dispositifs. C'est ainsi que, l'Agenda 21 nous permet d'observer les politiques publiques de la collectivité sous un angle nouveau en constatant les interactions entre celles-ci en termes de développement durable. Il nous oblige surtout à remettre l'usager au cœur de nos pratiques.

En 2014, quatre réunions d'information et de formation des pilotes ont été organisées entre novembre et février 2014 afin de préparer ces autoévaluations. Près d'une centaine d'entretiens individuels avec les pilotes d'action avaient été conduits par la Mission A21 en binôme avec des assistants « autoévaluation » (agents volontaires au sein de notre institution sur cette démarche). Ils ont permis de dégager en moyenne 5 pistes d'amélioration pour chacun des dispositifs à court et moyen.

En 2015, le processus d'évaluation a été légèrement modifié tout en conservant le dynamisme et l'esprit de transversalité de cette démarche d'amélioration continue.

Compte tenu de l'expérience tirée de ces entretiens 2014, le Comité STRATratégique (COSTRAT) de l'Agenda 21 a souhaité faire évoluer les modalités d'auto-évaluation des dispositifs. Le COSTRAT a opté pour l'animation de 9 ateliers collectifs (env. 10 participants) d'une demi-journée sur poste informatique à la Maison Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Animées fin 2015, l'objectif de ses sessions a été de procéder à l'actualisation des fiches (contenus et résultats) et de faire le point sur les propositions d'amélioration formulées lors des auto-évaluations de 2014. Ces ateliers ont permis l'actualisation du Plan d'Action 2016-2018.

Dans cet esprit d'amélioration continue et assez naturellement le Département a déposé un dossier de reconnaissance de sa démarche auprès du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie en 2015. Le dossier a retenu toute l'attention du Ministère. Monsieur Bruno GENZANA a participé le 28 mai 2015, avec Mme COLOMBANI et la Mission A21, à une audition avec la DREAL et le bureau des territoires du MEDDE. Au cours de cette audition les experts du MEDDE ont relevé les points suivants :

- La mise en avant du pilier social (très développé dans notre institution par rapport à d'autres Département),
- La régularité de l'évaluation de nos actions,
- Le caractère innovant et précurseur de certains projets : Démarche Qualité Accueil (certification), 13 en Partage,...
- La communication interne et la sensibilisation des agents sur ce sujet (Ex : Café Agenda21)

Afin de « passer le cap d'un agenda 21 interne vers un agenda 21 de territoire », le MEDDE encourage les orientations du Département visant à « ouvrir la démarche vers l'extérieur et l'ancrer sur le territoire », mises en application dès 2015 avec l'organisation des Etats Généraux de Provence et la mise en perspective d'un réseau territorial.

B.4 LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE : LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE PROVENCE

Comme évoqué en introduction, les Etats Généraux de Provence lancés en juin 2015 ont permis d'associer les habitants et toutes les forces vives du département sur le projet départemental.



CHIFFRES CLES

- 6000 contributions recueillies
- 30 ateliers de travail de septembre à novembre
- La contribution de 600 experts
- 500 commentaires et contributions postés sur le site web des EGP

Véritable démarche participative, chacun a pu s'exprimer au travers du forum dédié en ligne sur le site du Conseil Départemental, de contributions écrites, et de réunions mensuelles qui ont eu lieu de septembre à décembre 2015. Les membres du Conseil Départemental de Concertation (CDC) ont été directement associés à l'organisation des Etats Généraux de Provence.

Quelques 6000 contributions ont été recueillies sur le terrain, lors de la Foire de Marseille, lors des ateliers aux quatre coins des Bouches-du-Rhône, du Forum des maires, du Forum des associations, du Forum des jeunes ou encore sur Internet ou les réseaux sociaux. Cette réussite collective témoigne de la volonté des Provençaux de s'investir plus fortement dans l'avenir de leur territoire.

Ces propositions guideront les actions du Département au service de la Provence pour les cinq prochaines années.



Dès 2016, la démarche d'Agenda 21 intégrera les propositions dégagées par cette démarche participative.

Dans une logique collaborative et dans le cadre de l'évaluation de l'avancement du Plan d'action chaque pilote a répondu aux avis 2009-2014 du CDC qui concernaient leurs dispositifs départementaux.

C/ L'ELABORATION D'UN PROJET DE TABLEAU DE BORD D'INDICATEURS TERRITORIAUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE

A la demande du COSTRAT de l'Agenda 21 du Département, TERRA 13 a travaillé en collaboration avec la Mission AGENDA 21 à l'élaboration d'un projet de tableau de bord d'indicateurs descriptifs basé par exemple sur 3 niveaux :

- Indicateurs externes territoriaux (source : INSEE, DATAR, DGAED, sur la base des indicateurs proposés par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie - MEDDE),
- Indicateurs « internes »,
- Indicateurs d'avancement des propositions d'amélioration des dispositifs.

Ce document signale la publication en septembre 2015 d'une nouvelle version du tableau de bord de développement durable rassemblant 58 indicateurs territoriaux dont 30 disponibles à l'échelle des EPCI (INSEE en partenariat avec Région PACA et les services de l'Etat). Une grande majorité de ces indicateurs (50) sont disponibles à l'échelle des départements de la région avec parfois des séries longues (1990-2012).

Ces éléments et ces travaux ont fait l'objet d'une synthèse départementale.

Pour information, l'INSEE identifie plusieurs enjeux à l'échelle PACA dont certains particulièrement prégnants dans les Bouches-du-Rhône :

- Faible part des transports en commun même pour les grandes agglomérations (ex : Marseille),
- Durée des temps de trajets domicile-travail (parfois >50 min),
- Eloignement entre les lieux d'activités et les lieux de résidences,
- Etalement urbain et périurbain critique,
- Exposition des populations aux phénomènes climatiques extrêmes,
- Intensité de la pauvreté (50% de la population de MPM sous le seuil de 760 €/mois et par unité de consommation, 229 € de moins que le seuil de pauvreté).

Les indicateurs territoriaux sont particulièrement variés et pas toujours évidents à appréhender, aussi en s'appuyant sur ce type de statistiques, les propositions pour la mise en œuvre d'un tableau de bord de développement durable pour le Département des Bouches du Rhône seraient les suivantes :

➤ Indicateurs territoriaux et identification des enjeux :

- Disposer des outils d'agrégation utilisés par la Région Nord-Pas de Calais (indicateur de développement humain à l'échelle des futurs Conseils de territoire (ex EPCI)/Zones d'emploi) et du Département de la Gironde (indice de performance),
- Identifier les indicateurs les plus pertinents au regard des compétences du Département sur la base des indicateurs du tableau de bord INSEE 2015 et d'indicateurs complémentaires (disponibles annuellement),
- Editer un atlas cartographique pédagogique illustrant les enjeux départementaux et les leviers d'action de la Collectivité, si possible à l'échelle des futurs Conseils de territoire afin de servir l'établissement de contrats de partenariat territoriaux intégrant l'enjeu de développement durable,

➤ Indicateurs « internes » :

- Profiter des prochaines auto-évaluations pour identifier avec les pilotes des indicateurs pertinents (suivi régulièrement voire appuyer d'objectifs) reflétant les résultats du dispositif et en choisir un, représentatif de l'action du Département
- Elaborer la trame d'un document « Tableau de bord de développement durable » qui serait publié tous les 2 ou 3 ans associant l'atlas cartographique des indicateurs territoriaux et les résultats des actions de l'Agenda 21

➤ Indicateurs d'avancement des propositions d'amélioration des dispositifs :

- Conserver le système d'évaluation :

☺	La mise en œuvre s'effectue sans difficulté majeure
☹	L'action avance, mais des questions ou difficultés sont à lever
⊖	L'action est en suspens : la question se pose de son abandon ou de sa relance

- Avancement du dispositif :

- Avancement des propositions d'amélioration :

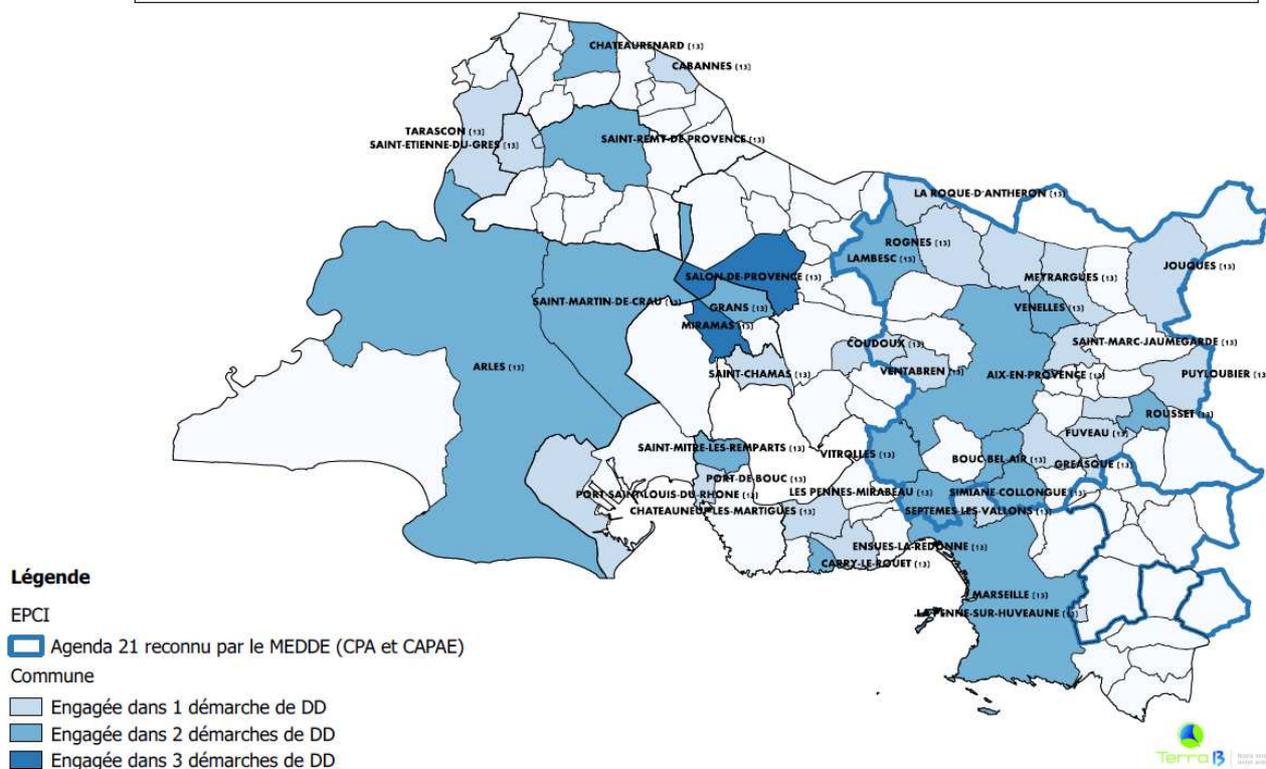
● 1=réalisée; ◐ 2=partiellement réalisée; ○ 3=non réalisée

D. L'OPPORTUNITE DE METTRE EN ŒUVRE UN RESEAU DEPARTEMENTAL

En 2015, la Mission Agenda 21 a réalisé une évaluation des interactions entre l'Agenda 21 du Département et les autres agendas 21 des Bouches-du-Rhône. Cette évaluation montre l'ancrage de ce type de démarche sur le département des Bouches-du-Rhône (plus de 33% de la population concernée et 70% des Agendas 21 en cours d'exécution sont reconnus par le Ministère). Cependant il révèle également le plus faible engagement des grandes agglomérations des Bouches-du-Rhône (Marseille, Aix-en-Provence,...) et des EPCI (MPM, SAN Ouest Provence, AGGLOPOLE, CAPM,...). La carte suivante présente le niveau d'engagement des collectivités du territoire (Agenda 21, Plan Climat, gestion durable des espaces verts,...) :



**SYNTHESE CARTOGRAPHIQUE DE L'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITES DES BOUCHES-DU-RHONE EN TERME DE
DEVELOPPEMENT DURABLE (2015)**
(Agenda 21, Plan Climat Energie Territorial, AGIR, ZAC durables, gestion durable des espaces verts,...)



Une étude de l'ARPE PACA sur les Agenda 21 locaux (2015) souligne l'importance de l'articulation territoriale des démarches s'appuyant notamment sur les territoires supra (région, département, métropoles et agglomérations) via des appels à projets, des contrats de territoires ou des groupes projets territoriaux. Ce point est d'autant plus prégnant au regard des récentes réformes territoriales en cours sur le territoire des Bouches-du-Rhône (création de la métropole Aix-Marseille et renforcement des compétences régionales).

Suite au travail important mené en interne pour mettre en place la démarche d'Agenda 21 du Département, la Collectivité souhaite que la démarche Agenda 21 du département s'ouvre vers les acteurs du territoire. Par exemple en s'appuyant sur un réseau départemental et une mobilisation des élus.

Sur le premier point il convient de préciser que l'ARPE anime un réseau Territoires Durables au niveau régional qui permet de mettre en réseau les techniciens et élus engagés ou souhaitant s'engager dans des démarches de DD (Agenda 21, démarche énergie et autres) à l'échelle régionale soit 185 collectivités. Ce réseau organise des journées d'information et de formation.

A l'échelle du département, l'ARPE anime également (3 à 4 réunions d'échanges par an) :

- un réseau local DD Pays d'Aix co-animé CPA/ARPE depuis 2009 qui met en réseau les chargés de mission DD.
- un groupe informel de collectivités sur le territoire de la métropole. Ce groupe a co-écrit une note d'opportunité sur le DD dans la métropole.

Pour information l'ARPE anime également un réseau départemental pour le compte du Département de Vaucluse co-animé CD84/ARPE qui met en réseau les chargés de mission DD (2 à 3 réunions par an).

La synthèse de l'analyse des Agendas 21 montre d'ores et déjà la valeur ajoutée (savoir-faire) du département sur les thématiques suivantes :

- Le volet cohésion social (insertion, PLU durable, lien intergénérationnel, accessibilité,...),
- Le volet économie responsable (mobilisation à la Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises par exemple en s'appuyant sur le Club des entreprises solidaires) ,
- Le volet épanouissement : éducation, culture et sports,
- Le volet climat (transport et énergie renouvelable) : Plans de Déplacement de l'Administration, les énergies renouvelables, les effets du changement climatique, flotte propre,
- La formation des agents et des élus,
- L'exemplarité de la collectivité,
- Evaluation.

Aussi dans le cadre d'une réunion de travail (19 octobre 2015) entre la Mission Agenda 21 du Département et l'ARPE il a été proposé de formaliser un réseau départemental co-animé par l'ARPE. Afin de bénéficier de l'expertise de l'Agence en matière de développement durable et Agenda 21 mais aussi de bien articuler ce réseau avec les réseaux existants tous animés ou co-animés par l'ARPE. Ce travail d'animation serait intégré à la convention annuelle ARPE /CD13. Ce réseau permettrait au Département :

- De faciliter les échanges et les mutualisations à l'échelle du département tout en s'articulant avec les réunions à l'échelle de la métropole et des conseils territoriaux (notamment Pays d'Aix),
- D'articuler la politique départementale avec les politiques intercommunales et communales en matière de DD et ainsi favoriser la cohérence,
- D'avoir une meilleure connaissance des leviers et freins rencontrés dans la mise en œuvre des démarches de DD aux différents niveaux

Il est proposé d'organiser une première réunion de lancement entre techniciens en mars/avril 2016. Pour les élus, la Mission Agenda 21 propose de s'appuyer sur l'ATD et l'ARPE pour la mise en œuvre de formations dédiées et/ou de visites sur site à l'attention des élus départementaux, municipaux et communautaires, des événements adaptés aux compétences de chacun et présentant les synergies entre les collectivités compte tenu des compétences de chacune.



Mission AGENDA 21
Direction Générale Adjointe au Cadre de Vie
Département des Bouches-du-Rhône
Hôtel du département
52 avenue de Saint Just
13256 Marseille cedex 20
Tel : 04 13 31 19 09
Mèl : agenda21@cg13.fr

République française

